



Daniel Buren et Patrick Bouchain, Les Amateurs, Quai des Antilles, Nantes, création permanente Estuaire 2007 © Bernard Renaud/LVAN

13<sup>e</sup>

JOURNÉES NATIONALES  
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS  
DES **SESSAD** | **NANTES**

12.13.14  
NOV 2018

# COMMENT SOUTENIR LE VIRAGE INCLUSIF SUR LE PLAN DE LA SCOLARISATION ?

Atelier  
N°6



## ANIMATEUR

**Nancy MOTTES** - Directrice, SESSAD NORD (44), ADAPEI 44

## RAPPORTEURE

**Marie GUINCHARD** - Conseillère technique CREA I ARA

## INTERVENANTS

**Richard Malfant** - Coordinateur dispositif ULIS (35)  
**et Nathalie Abraham** - psychologue, SAAAS du Centre Angèle Vannier, PEP 22/35

**Carole Mauny** - Coordonnatrice pédagogique, Dispositif d'inclusion scolaire et de prévention (44), Association Jeunesse et Avenir

**Christelle Barbereau** - Chef de Service, Dispositif d'Accueil Temporaire et d'Évaluation SESSAD (85), ADAPEI ARIA 85

## Argumentaire

La mission d'accompagnement et de soutien à la scolarisation exercée par les SESSAD prend des formes de plus en plus diverses. L'application de la loi de 2005-102 promouvant l'inclusion scolaire a permis le développement d'initiatives renforçant la dynamique des acteurs : Education Nationale, services médico-sociaux, mairies, etc.

Ainsi, la palette des réponses existantes associe déjà classes "ordinaires", classes spécialisées, dispositifs portés par le secteur médico-social et concernent tous les niveaux scolaires (maternelle, élémentaire, secondaire, supérieur). Mais une inclusion scolaire réussie (adaptée tout au long du parcours scolaire de l'élève) nécessite à la fois une souplesse du cadre, des interactions entre des professionnels de culture différente et des réaménagements des manières de travailler. Aussi, les projets d'inclusion scolaire dépendent souvent fortement de constructions négociées entre les acteurs locaux en fonction des besoins des enfants et adolescents, des ressources disponibles, des volontés et engagements respectifs.

À l'heure du virage inclusif, les SESSAD ont un rôle à jouer pour contribuer au développement de parcours de scolarisation personnalisés, quels que soient les besoins éducatifs, les attentes parentales et le contexte partenarial.

L'objet de l'atelier est de pouvoir identifier, à la lumière de retours d'expériences, les clés de la réussite et ce qui fait défaut dans la palette des projets existants. Il s'agit ainsi de repérer des points d'appui et les caractéristiques de projets ayant fait la preuve de leur efficacité. La présentation de trois dispositifs d'inclusion scolaire "atypiques" illustrera le thème de l'atelier.

## Atelier N°6 : COMMENT SOUTENIR LE VIRAGE INCLUSIF SUR LE PLAN DE LA SCOLARISATION ?

### Introduction

Adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), ou Convention relative aux Droits de l'Enfant, garantit le droit fondamental des enfants à l'éducation. Ainsi, tous les enfants ont le droit d'accéder à un enseignement de qualité.

De plus, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé ce droit à l'éducation pour tous les enfants, en assurant qu'il doit être garanti, quelles que soient les difficultés des enfants. Par ailleurs, l'article 2 de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 introduit explicitement le concept d'école inclusive dans le Code de l'éducation.

Dans ce sens, la loi a permis le développement d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Elle affirme le droit, pour chacun, à une scolarisation au plus près de son domicile, dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré.

Ce contexte a permis le développement d'initiatives d'acteurs issus d'horizons divers tels que l'Éducation nationale, les services médico-sociaux, ou encore les mairies, au service d'un même objectif : un accès à la scolarité pour tous les enfants, quelles que soient leurs difficultés.

La palette de solutions existantes associe déjà classes « ordinaires », unités d'enseignement externalisées, dispositifs portés par le secteur médico-social et concerne tous les niveaux scolaires (maternelle, élémentaire, secondaire, supérieur). Mais, une inclusion scolaire réussie et adaptée tout au long du parcours scolaire de l'élève, nécessite à la fois une souplesse du cadre, des interactions entre des professionnels de culture différente et des réaménagements des manières de travailler. Aussi, les projets d'inclusion scolaire dépendent souvent fortement de constructions négociées entre les acteurs locaux en fonction des besoins des enfants et adolescents, des ressources disponibles, des volontés et engagements respectifs.

A l'heure du virage inclusif, les SESSAD ont un rôle à jouer pour contribuer au développement de parcours de scolarisation personnalisés et individualisés, quels que soient leurs besoins éducatifs, les attentes parentales et le contexte partenarial.

Dans ce cadre, l'atelier présenté lors des Journées nationales SESSAD 2018 propose de participer à identifier, à la lumière de trois retours d'expériences, les clés de réussite et les manques dans la palette des projets existants. Il est ainsi question de repérer des points d'appui et les caractéristiques de trois dispositifs d'inclusion scolaire « atypiques » ayant fait la preuve de leur efficacité.

## 1. Un dispositif adossé à l'ULIS déficience sensorielle du collège « Les Ormeaux »

Initialement, dans le département d'Ille et Vilaine, il n'existait pas de structure spécialisée dans l'accompagnement de jeunes présentant des troubles des fonctions visuelles scolarisés au niveau du collège. Les élèves avec ce profil ayant des besoins importants d'accompagnement n'avaient donc pas de structure de scolarisation adaptée. Ce constat a abouti à la création d'une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) en 2002. L'UPI, devenue ULIS<sup>1</sup>, résulte d'un partenariat tripartite entre le Centre Angèle Vannier (Institut d'Education Sensorielle), le Collège les Ormeaux et l'Inspection académique.

En 2018, l'ULIS collège accueille 14 élèves sur les quatre niveaux du collège dont la moitié est en situation de grande malvoyance. Du fait de leur handicap de nature sensorielle, les élèves de la classe ULIS présentent des capacités d'apprentissage comparables à celles de leurs pairs. Ils sont donc tous scolarisés, inclus, dans la classe correspondant à leur niveau.

L'objectif principal de ce dispositif est, en lien avec les familles, d'accompagner des collégiens déficients visuels dans leur parcours scolaire et social. Autour de cet objectif central se déclinent différentes actions et de multiples moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif :

### 1. Le Plateau technique

Le plateau technique du SAAAIS<sup>2</sup> est composé d'un professeur des écoles spécialisé, d'une conseillère technique spécialisée, d'un psychologue, un orthoptiste, une instructrice en locomotion, une avéjiste<sup>3</sup>, une éducatrice spécialisée et une assistante sociale.

La proximité de l'Institut d'Education Sensorielle et du Collège (environ 600 mètres) constitue le premier facteur de réussite. En effet, cette organisation permet une présence très régulière, voire quotidienne, de ces professionnels auprès des élèves, tout en respectant leurs emplois du temps<sup>4</sup>.

### 2. Le Service de Transcription et d'Adaptation Documentaire (STAD)

Le Service de Transcription et d'adaptation Documentaire est une antenne de l'Institut d'Education Sensorielle installée dans les locaux du collège. Une présence quotidienne est, par ce biais, assurée, avec le soutien informatique nécessaire<sup>5</sup>. Les professeurs, qui ont leur salle dédiée à proximité, peuvent ainsi transmettre facilement les cours à adapter. La professionnelle du STAD travaille aussi en lien avec les AESH<sup>6</sup>.

- 
- 1 Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
  - 2 Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS)
  - 3 Professionnel rééducateur pour les activités de la vie journalière
  - 4 Le service n'intervient que sur des temps de permanence, de dispense de certains sports ou d'aide au travail personnalisé
  - 5 Mais aussi du matériel spécialisé : une imprimante-braille, une relieuse ou autre matériel...
  - 6 Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)

### 3. Le suivi par le professeur des écoles spécialisé

Les suivis par le Professeur des Ecoles spécialisé se font soit lors de temps individuels soit lors de temps collectifs à effectif réduit (2 à 5 élèves). Les principales missions de l'enseignant spécialisé sont :

- d'enseigner le braille littéraire ou mathématique, l'utilisation des outils informatiques ou encore de renforcer les techniques palliatives qui ont pour but l'autonomie de l'élève dans la classe
- d'aider les élèves dans leur travail personnel et dans la compréhension des cours
- de proposer de réaliser une 6<sup>ème</sup> sur deux années dans le cadre d'un passage au braille ou d'un renforcement des compétences acquises au sortir du CM2
- d'animer deux ateliers « Jardin » et « Cuisine » dont les objectifs sont :
  - De proposer des moments de détente (exercices de respiration), autour du « sensoriel »
  - De lire pour agir (motivation pour la lecture en braille), d'agir pour partager, donner aux autres, de créer du lien, de s'inclure dans un groupe, d'y trouver naturellement sa place.

### 4. Les rencontres

Les rencontres se déroulent une fois tous les deux mois autour d'un thème précis (exemple: l'outil de déplacement - canne blanche ou jaune), avec l'appui de la psychologue et de l'institutrice en locomotion.

Ces rencontres permettent, notamment, aux plus jeunes d'échanger avec les plus âgés. Certaines rencontres s'organisent autour d'une activité sportive, festive ou culturelle. Elles permettent aux jeunes de se connaître, d'échanger sur leurs expériences personnelles, de partager des expériences avec des pairs. D'autres ont lieu sur des temps spécifiques dans l'emploi du temps. Ces dernières sont dédiées à l'organisation d'expériences à l'extérieur du collège (prendre le métro, faire sa liste des courses et aller les faire en autonomie, payer, se faire confiance, faire confiance aux autres...).

### 5. Les sensibilisations

La pluri compétence du SAAIS permet aussi de réaliser des sensibilisations et des formations auprès de trois acteurs essentiels à la réussite d'une inclusion scolaire.

#### ► Auprès de tous les personnels du collège

Ceux-ci sont invités à participer à une demi-journée d'information et de mises en situation de déficience visuelle (avec le port de lunettes, de bandeaux) pour réaliser des actes de la vie journalière (couper une tarte en parts égales, se servir à boire...), et des exercices scolaires. L'objectif est d'amener tous les personnels à prendre conscience des difficultés des élèves déficients visuels afin d'être plus attentifs à leurs besoins spécifiques.

### ► **Auprès des parents d'enfants avec déficience visuelle**

C'est un atelier d'apprentissage du braille qui se déroule le samedi matin. L'objectif est de permettre aux parents de savoir lire et écrire le braille afin de mieux accompagner leur enfant dans la scolarité.

### ► **Auprès de tous les collégiens des classes de 6ème**

D'une durée de trois heures, cette sensibilisation consiste à présenter le dispositif ULIS, les différentes façons de mal voir et leurs conséquences (exemple : la vision tubulaire), et enfin, approcher le code braille avec des activités de lecture et d'écriture. L'objectif de cette dernière sensibilisation est d'amener les élèves à comprendre le handicap visuel, à avoir de l'empathie pour leurs camarades.

## **6. Une culture de la déficience visuelle et des accompagnements adaptés**

### ► **Au niveau de la culture de la déficience visuelle**

Grâce aux sensibilisations, à la stabilité de l'équipe des professeurs et à la présence régulière des professionnels du Centre Angèle Vannier dans le collège, une « culture de la déficience visuelle » s'est installée au sein de l'établissement scolaire :

Celle-ci se traduit concrètement par :

- des professeurs qui anticipent les demandes d'adaptation des documents pédagogiques, en grands caractères ou en braille, ce qui procure pour les élèves un véritable confort de travail, à égalité avec les autres élèves
- des élèves « ordinaires » attentifs, qui veillent, à ne pas laisser leur cartable au milieu des couloirs pour éviter tous risques de chutes de leurs camarades déficients visuels (ils ont compris ce qu'était une vision tubulaire)
- un environnement aidant avec, lors du passage à la cantine, des agents de service attentifs à décrire les plats proposés.

### ► **Au niveau des accompagnements adaptés**

Le dispositif ULIS bénéficie de moyens importants :

- cinq AESH pour l'accompagnement en classe, à la prise des repas lors de la pause méridienne ou sur les temps de récréation
- douze heures d'accompagnement, afin de reprendre les cours, dispensées par les enseignants du second degré (trois heures sur chacun des niveaux, en Français, Mathématiques et Histoire-Géographie)
- deux ateliers, en petit groupe, un en cours de science et vie de la terre et un en Arts Plastiques, dédiés aux élèves déficients visuels
- un poste, à temps plein, de professeur des écoles spécialisé.

## 2. Dispositif d'Accompagnement Transitoire et d'Évaluation (DATE) porté par le SESSAD Adapei Aria

Le dispositif DATE (Dispositif d'Accueil Temporaire Expérimental) a été conçu pour répondre à des situations de jeunes présentant une déficience intellectuelle légère, orientés en IME<sup>7</sup> et qui, faute de places disponibles, se voyaient maintenus en ULIS Ecole au-delà de la limite d'âge (deux années de maintien).

Le premier dispositif de ce type a été créé en septembre 2014 à la Roche-sur-Yon dans le cadre d'un travail conjoint entre la Délégation Territoriale de L'ARS des Pays de la Loire, la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale en Vendée, l'ADAPEI-ARIA de Vendée et le Collège des Gondoliers<sup>8</sup>.

Aujourd'hui, le DATE s'inscrit davantage dans une démarche d'accompagnement et d'évaluation, il constitue un dispositif passerelle entre le secteur médicosocial et le milieu ordinaire de scolarisation. Le DATE devient « Dispositif d'Accompagnement Transitoire et d'Evaluation ».

### ► Rôle et missions

L'objectif du DATE est de favoriser l'accès ou le maintien en milieu ordinaire, à travers une démarche d'accompagnement individualisée. Le dispositif articule des prestations diversifiées et modulables, axées sur l'évaluation des compétences et des potentialités, le soutien à la scolarisation et à la construction personnelle et enfin sur la découverte des métiers et l'orientation préprofessionnelle.

Le dispositif intervient auprès de jeunes âgés de 12 à 16 ans qui sont soit scolarisés en ULIS Ecole et bénéficient d'une notification d'orientation IME, soit accompagnés au sein d'un IME et qui ont pour projet d'accéder à une scolarisation en milieu ordinaire (admission permanente ou « stages découverte »).

Grâce à la présence d'une éducatrice à temps plein, des temps d'inclusion sont organisés au sein du collège, dans un premier temps sur des clubs, ateliers sport, de musique, etc. Des mises en situation sont également proposées en ESAT ou dans les ateliers préprofessionnalisation des IME. Il s'agit ainsi de développer les habilités sociales des jeunes accompagnés et de vérifier, avec eux, la faisabilité de leur projet de réorientation.

### 1. Axes d'intervention

#### ► L'évaluation des compétences et des potentialités

Celle-ci est basée sur les éléments récoltés dans le cadre des différents bilans et évaluations pluridisciplinaires formalisés ou si besoin, auprès de dispositifs tiers (CMP, libéraux, ...). L'évaluation des compétences et potentialités se base également sur les observations récoltées tout au long de l'année par l'équipe pluridisciplinaire du DATE et sur les observations de la famille. Enfin, des éléments sont recueillis lors des mises en situation du jeune durant les temps d'inclusion scolaire ou en environnement professionnel.

7 Institut Médico-Educatif

8 En 2015, un second DATE a été déployé au sein du Collège Viète

### ► Le soutien à la scolarisation et à la construction personnelle

Le DATE favorise les interactions entre les dispositifs dits ordinaires (scolarité, insertion, milieu professionnel) et les dispositifs spécialisés. Pour ce faire, le dispositif établit un partenariat avec l'équipe pédagogique en apportant des éléments de compréhension sur le fonctionnement du jeune et ses besoins. Il offre des espaces sécurisants aux jeunes pour permettre les échanges autour des difficultés rencontrées au collège, de réduire les tensions et permettre le maintien et le développement des acquisitions scolaires. En cela le DATE soutient la construction personnelle du jeune et facilite son autonomie. Il accompagne également le jeune et sa famille dans le questionnement et la gestion d'éventuelles difficultés rencontrées. Il peut apporter un soutien à l'éducation dans le cadre de l'inclusion sociale (intégration des codes, hygiène, tenue vestimentaire, etc.) en lien avec les partenaires extérieurs (AED, AEMO, libéraux, etc.). Enfin, il propose une offre de soins afin de mettre en œuvre des réponses diversifiées en fonction des difficultés psychiques ou physiques et peut accompagner une démarche de soins vers l'extérieur.

### ► La découverte des métiers et l'orientation préprofessionnelle

Le dispositif initie les jeunes à la découverte de différents métiers et environnements professionnels, à travers des périodes de stage. Ces temps de découverte concernent tout particulièrement les jeunes de 14 à 16 ans et visent, avant tout, à interroger leurs envies et appétences pour les aider à mûrir leur projet de vie, mais, également, évaluer leur manière d'être dans différentes situations préprofessionnelles.

Le DATE constitue un dispositif passerelle entre le milieu scolaire et celui de l'insertion professionnelle :

- les formations adaptées de type SEGPA<sup>9</sup>, ULIS Pro ou CFA Adapté
- les Sections d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP) des IME, dont l'objectif premier est de préparer les jeunes à l'insertion en milieu de travail protégé (ESAT)
- les formations professionnalisantes en milieu ordinaire : le dispositif travaille beaucoup avec les Maisons Familiales Rurales (MFR), mais aussi avec les Centres de Formation des Apprentis (CFA) et autres centres de formation, les lycées professionnels
- les entreprises du milieu ordinaire de travail.

## 2. Modalités de sortie du dispositif

La fin de l'accompagnement au sein du DATE est décidée dans différentes situations dont :

- La poursuite de la scolarité en milieu ordinaire, avec ou sans accompagnement médico-social
- L'orientation vers un établissement spécialisé (IME, ITEP, etc.)
- Au terme de l'année scolaire, lorsque le jeune atteint l'âge de 16 ans, avec une possibilité de prolonger l'accompagnement à titre exceptionnel et dérogatoire
- A l'initiative de la famille ou du représentant légal
- Une situation exceptionnelle ne permettant plus la poursuite de l'intervention par le DATE.

Après plusieurs années, une évolution positive est constatée sur le parcours des élèves qui tirent profit du dispositif et en profitent pour prendre des risques : cela favorise une plus grande autonomie de leur part et leur permet de développer leurs compétences en matière d'organisation et d'habileté sociales.

Le DATE permet ainsi de confirmer, ou non, une évaluation. Pour certains, les orientations sont révisées. Les parents se montrent généralement satisfaits de la progression de leur jeunes et sont confortés dans leurs projets d'orientation qu'ils soient vers un IME, un ITEP ou en milieu ordinaire.

L'association des jeunes et de leurs familles, acteurs du Projet Personnalisé de Scolarisation<sup>10</sup>, apparaît comme l'un des facteurs de réussite identifiés. Les autres se situent au niveau du travail régulier avec familles, les rencontres tout au long du parcours, le fait de proposer un environnement sécurisé et structuré : le DATE propose ainsi un travail sur la sécurisation des parcours, afin de permettre aux jeunes d'explorer le champ des possibles.

Enfin, les nécessaires interactions et collaborations entre professionnels de cultures différentes sont mises en lien avec les mots de Pascal Thébaud, directeur du CREA Bretagne, cités plus tôt en plénière : « chacun est indispensable et insuffisant ».

### 3. Le DISPOSITIF D'INCLUSION SCOLAIRE ET DE PREVENTION « Le Tremplin » - Collège J. Brel à Guérande (44)-DITEP Jeunesse et Avenir (septembre 2017)

#### ► Le projet

Le Dispositif d'Inclusion Scolaire et de Prévention (DISP) est le fruit d'une rencontre entre l'ITEP et un collège de proximité. Le collège était demandeur d'apports en termes de compétences médico-sociales, notamment sur le versant des troubles du comportement. Il s'agissait d'un besoin exprimé par les enseignants au sujet de l'accompagnement de certains élèves dits « difficiles ». Du côté de l'ITEP, le souhait était de diversifier les modalités de scolarisation possibles et de promouvoir la dynamique inclusive avec un étayage adapté.

#### ► Une problématique convergente

Pour l'ITEP, il s'agissait de penser l'inclusion, et pour le collège d'éviter l'exclusion ou le décrochage et agir dans le sens d'une école inclusive, une école pour tous. D'emblée, le projet s'est construit dans une réciprocité et une co-construction. Le désir de faire quelque chose ensemble autour d'une problématique commune qui est celle des élèves difficiles ou avec troubles du comportement, qu'ils relèvent du handicap ou non, dans leurs rapports aux apprentissages et à l'école.

<sup>10</sup> Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est un acte écrit qui sert à définir les besoins particuliers d'un enfant en situation de handicap au cours de sa scolarité.

### ► Le DISP, c'est quoi ?

C'est un espace psycho pédagogique « multifonctions ». Il s'agit d'un dispositif de soutien à la scolarisation, qui n'est ni une classe externalisée ni une ULIS : à la fois tremplin pour les élèves de l'ITEP souhaitant aller au collège (« être collégien ») et suffisamment en mesure d'être élève, ce dispositif est aussi un lieu ressource et d'accueil et pour les élèves du collège en difficulté. Il constitue enfin une ressource pour l'ensemble de la communauté éducative composée des équipes de la vie scolaire et des enseignants.

Le dispositif est aussi un outil de prévention, tant pour les élèves de l'ITEP qui, on le sait, auront une meilleure probabilité d'insertion socio-professionnelle via le milieu ordinaire, que pour les collégiens en limite de décrochage et de rupture scolaire.

### ► Concrètement

Il s'agit d'une salle aménagée, implantée au sein du collège, comportant différents espaces, ouverts tous les jours, de 9h à la fin des cours. Un binôme constitué d'un enseignant spécialisé et d'un éducateur est présent. Ils peuvent accueillir 10 élèves, à parité égale entre élèves de l'ITEP et élèves du collège, auxquels peuvent s'ajouter les « satellites ». En effet, dans l'esprit de non stigmatisation, de prévention, d'ouverture, tous les élèves sont invités à passer dire bonjour, ou venir faire un tour, à une pause ou un interours.

### ► Les projets personnalisés et l'organisation pédagogique

Le dispositif accueille donc des élèves avec des situations et des besoins différents. Ce qui structure le projet et son fonctionnement pédagogique, c'est en premier lieu la prise en compte des besoins particuliers des élèves, et ensuite les différents moments de la journée et de la semaine. A partir de là, s'organisent les modalités de travail, d'accueil ou d'accompagnement.

On retrouve dans le projet les caractéristiques de l'enseignement spécialisé : pédagogie de la réussite (restauration de l'estime de soi, du sentiment de compétences) et pédagogie du projet, pour donner du sens aux apprentissages.

### ► Articulation médico-social et Éducation nationale

Au quotidien, les relations sont constantes entre l'équipe du DISP<sup>11</sup> et celles de la vie scolaire, de l'infirmerie, et avec les enseignants. Par ailleurs, des concertations hebdomadaires sont organisées entre le collège, le DISP et le DITEP. Celles-ci servent à s'ajuster, construire et évaluer les parcours d'élèves, alerter, échanger sur les pratiques, lancer les projets... c'est le lieu où se croisent les lectures concernant l'élève, où s'ajustent les attendus scolaires et le niveau des exigences, et où se travaille une réelle acculturation entre professionnels de l'éducation nationale et ceux du médico-social.

C'est un lieu de construction, entre une exigence scolaire normée (programmes, objectifs, compétences, attendus de l'activité, de l'élève) et une adaptation à la difficulté par la personnalisation des parcours et l'individualisation des objectifs.

11 L'équipe du DISP est composée d'éducateurs spécialisés, d'un enseignant spécialisé, et d'une coordonnatrice pédagogique en lien étroit avec la psychologue.

Ces temps permettent aussi de s'assurer et de garantir la place de chacun, d'entendre les différents points de vue, et de construire une culture commune. Un comité de pilotage se réunit également régulièrement.

### ► Après un an de fonctionnement...

Des effets sont constatés : en premier lieu, on observe une évolution et une adaptation des pratiques des professionnels, que ce soit du collège ou de l'ITEP.

Ce dispositif est également mobilisateur pour des élèves de l'ITEP, ils sont demandeurs, c'est un mouvement inverse à ce qui se joue dans les murs de l'ITEP. Le dispositif exerce aussi un rôle dans la prévention des exclusions d'élèves au sein du collège.

Les difficultés rencontrées : en ce qui concerne les moyens à disposition, on a obtenu la création d'un poste enseignant. Toutefois, l'ITEP fonctionne à moyens constants pour les temps éducatifs et de psychologue. Ensuite, la co-existence dans un même espace et un même temps de besoins d'élèves différents a ses limites ; l'idéal serait d'avoir une deuxième salle à disposition. Enfin, comme pour tout dispositif extérieur à l'établissement, la contrainte liée au réseau de transport pour assurer la liaison ITEP - collège se pose.

Les facteurs de réussite identifiés sont relatifs à la co-construction du projet, basé sur la réciprocité. Ainsi, l'implication de tous les acteurs à ce projet, la tenue d'instances de concertation et d'évaluation, et le rôle pivot de l'enseignant spécialisé constituent les clés de la réussite de ce projet.

Ce dispositif illustre comment, pour construire l'école pour tous, il faut donner des espaces pour penser et mettre en œuvre l'école pour chacun.

## Synthèse des échanges avec la salle

Les participants regrettent que les professionnels de l'Éducation nationale soient, de manière générale, trop peu représentés parmi les participants des journées nationales SESSAD. En effet, ils constatent qu'il est nécessaire aujourd'hui de mener des réflexions communes entre Éducation nationale et secteur médico-social, et rappellent qu'il y a, en France, plus de 800 000 enseignants qui attendent beaucoup des SESSAD.

### ► Une réalité contrastée

Bien que l'atelier présente des dispositifs expérimentaux et innovants, les participants constatent que leur quotidien professionnel reste très différent des initiatives présentées, avec des scolarisations en ULIS parfois inadaptées. Ainsi, pour certains, si les politiques publiques ont évolué pour transformer les CLIS en ULIS, on demande aujourd'hui à des enfants en difficulté de s'adapter à deux classes différentes (l'ULIS et la classe de référence), et ce, sans permettre d'accompagnement par une AVS/AESH. Les professionnels de SESSAD se demandent parfois s'il ne serait pas préférable pour certains élèves de rester dans une seule classe et de pouvoir ainsi bénéficier de l'accompagnement d'une AVS.

D'autres professionnels ajoutent que les dernières évolutions réglementaires, avec le passage des CLIS en ULIS ne suffit pas (exemple : temps de récréation en décalé...). Pour eux, ce qui dysfonctionnait avant, c'était le cadre : ils rappellent que les professionnels et les parents devaient lutter pour scolariser leur enfant.

Aujourd'hui, ils reconnaissent que le cadre a évolué dans le bon sens mais constatent que les dispositifs sont encore loin de répondre aux besoins des enfants. Ainsi, si le fait que la place de chaque enfant à l'école est acquis, il reste à mieux penser les adaptations pédagogiques, les rôles et les complémentarités de chacun (enseignant, AESH, SESSAD...). Ainsi, pour certains participants, une forme d'illusion est peut-être entretenue : l'enfant est scolarisé en milieu ordinaire, il est accompagné, mais quel est réellement le retour positif en lui ? Trop peu de retours sont disponibles à ce sujet.

Les témoignages indiquent enfin que les relations et les coopérations entre Education Nationale et médico-social restent délicates. Des retours d'expérience montrent pourtant qu'un travail collaboratif entre éducateurs spécialisés, orthophonistes, etc. et AESH est possible sur le terrain afin d'améliorer l'accompagnement quotidien de l'enfant.

### ► Vers plus de formations communes ?

Les participants notent que le changement ne peut se faire sans formation. L'idée de favoriser des formations communes entre enseignants et représentants du médico-social est émise par plusieurs participants. Ils indiquent ainsi qu'il est primordial de pouvoir travailler avec les enseignants pour expliquer ce qu'est la déficience intellectuelle, les troubles du spectre de l'autisme, ou certains handicaps invisibles comme le handicap psychique... Ces formations permettraient d'expliquer les handicaps et leurs effets, ceci afin d'éviter des discours de professionnels à propos de certains enfants, de type « s'il voulait, il pourrait ». D'après les professionnels de SESSAD, « il faut pouvoir accompagner les enseignants pour qu'ils acceptent de lâcher sur certains objectifs tout en restant pointus sur d'autres ».

### ► Partager des outils

Les enseignants expriment ne pas être outillés pour pratiquer une réelle différenciation pédagogique. Pour l'un des membres de la table ronde, l'importance de travailler avec des grilles d'évaluation est soulignée. Ce type d'outil permet en effet de rassurer les enseignants qui sont amenés à intégrer des élèves à besoins particuliers et de mieux saisir ce qui est attendu d'eux-mêmes. Ainsi, à propos des enseignants, un professionnel constate : « S'ils ont bien compris ce que l'on attend d'eux, ça se passe bien, plus on parle, plus l'intégration se fait sans difficulté »

### ► Et ailleurs ?

En France, diverses initiatives émergent pour aller plus loin en matière d'école inclusive, à différentes échelles. Ainsi, en région Auvergne-Rhône-Alpes, une Convention régionale en faveur de l'école inclusive<sup>12</sup> a été signée entre l'ARS et la région académique. Celle-ci prévoit différentes actions dont des formations croisées entre professionnels de l'Education Nationale et professionnels du secteur médico-social. Par ailleurs, toujours dans une dynamique inclusive, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite que tout nouveau SESSAD créé soit adossé à une école.

Enfin, l'un des participants témoigne de la scolarisation des enfants en situation de handicap en Italie. Ces derniers sont scolarisés en milieu ordinaire mais à la différence de ce qui se passe en France, lorsqu'un enfant en situation de handicap intègre une classe, l'effectif de celle-ci est diminué.

Si beaucoup reste à faire, de nombreuses initiatives viennent ainsi soutenir le virage inclusif sur le plan de la scolarisation.

<sup>12</sup> <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/system/files/2018-07/CONVENTION%20PARTENARIAT%20ARS%2014%202016.pdf>